

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2020)

Au Conseil d'Administration
PLAN INTERNATIONAL FRANCE
Tour Essor – 5 E étage
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 15 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 15 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 2020.11.1
7 18:33:12
+01'00'

Francis Chartier

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immos incorp en cours	6 240		6 240	
Logiciels	472 184	381 258	90 926	179 443
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	1 147 953	31 780	1 116 173	1 147 953
Matériels, mobiliers, agencements	370 403	158 054	212 349	52 473
Avances et acomptes				6 083
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôt de garantie	10 008		10 008	10 008
ACTIF IMMOBILISE	2 006 788	571 092	1 435 696	1 395 960
EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 082		18 082	2 428
CREANCES				
Compte interco - Plan International				51 514
Autres créances	5 825		5 825	18 191
Dons et partenariats à recevoir	13 015		13 015	
DIVERS				
Disponibilités	3 122 659		3 122 659	3 172 470
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	75 638		75 638	115 248
ACTIF CIRCULANT	3 235 219		3 235 219	3 359 851
TOTAL GENERAL	5 242 007	571 092	4 670 915	4 755 812

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>
Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables	1 083 000	1 008 000
Réserve pour projet	110 369	110 369
Report à nouveau	64 236	64 000
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	917	75 236
FONDS PROPRES	1 258 522	1 257 605
Fonds dédiés	2 229 256	2 494 443
FONDS DEDIES	2 229 256	2 494 443
Provisions pour risques et charges	8 440	7 784
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 440	7 784
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267 700	300 113
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 177	152 673
Dettes fiscales et sociales	378 642	334 569
DETTES DIVERS		
Compte interco - Plan International	24 474	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 182	6 759
Autres dettes	256	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	195 265	201 867
DETTES	1 174 697	995 980
TOTAL GENERAL	4 670 915	4 755 812

*Résultat de l'exercice en centîmes**917,17**Total du bilan en centîmes**4 670 915,03*

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	30/06/2020	30/06/2019
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Subventions sur projets	1 537 401	3 329 871
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	67 324	63 178
Parrainage et dons	12 025 661	12 072 545
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	2 494 443	
PRODUITS D'EXPLOITATION	16 124 829	15 465 593
Autres achats et charges externes	2 389 318	2 260 086
Impôts, taxes et versements assimilés	228 801	198 998
Salaires et traitements	1 469 781	1 378 919
Charges sociales	700 776	688 307
Missions sociales à l'étranger	8 938 485	10 304 116
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	147 833	111 625
Dotations aux provisions pour risques et charges	656	500
Autres charges		360
Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 229 256	
CHARGES D'EXPLOITATION	16 104 906	14 942 910
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 923	522 683
OPERATIONS EN COMMUN		
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	640	2 576
Différences positives de change		
PRODUITS FINANCIERS	640	2 576
Intérêts et charges assimilées	4 267	113
Différences négatives de change		
CHARGES FINANCIERES	4 267	113
RESULTAT FINANCIER	(3 627)	2 462

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 020	6 797
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 020	6 797
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 835	17 912
Dotations exceptionnelles aux amortissements	5 565	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 400	17 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 380)	(11 115)
TOTAL DES PRODUITS	16 127 489	15 474 965
TOTAL DES CHARGES	16 126 571	14 960 935
SOLDE INTERMEDIAIRE	917	514 030
(+) Report des ressources non utilisées		2 055 648
(-) Engagements à réaliser sur ressources		2 494 443
BENEFICE OU PERTE	917	75 236

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2020	30/06/2019
PRODUITS :		
Bénévolat	27 331	46 671
Prestations en nature	65 910	65 910
Dons en nature	0	0
TOTAL	93 241	112 581
CHARGES :		
Missions sociales	41 385	47 559
Frais de recherche de fonds	51 857	65 022
Frais de fonctionnement et autres charges	0	0
TOTAL	93 241	112 581

2020 - ANNEXE AUX COMPTES DE BILAN ET DE RESULTAT**1. Faits majeurs de l'exercice**

- Les recettes de l'année 2020, soit 13 633 k€, sont en baisse de 12 % par rapport à 2019. Cette baisse inhabituelle est principalement due à des retards d'encaissement des subventions publiques liés à la mise en œuvre des projets sur le terrain, aggravés par la crise Covid19
- La collecte parrainage auprès du grand public est stable (- 0,1 %) et représente 76,6 % du total des recettes ; la collecte des autres dons récurrents auprès du grand public est en hausse de 3,1 % et représente 6,7% du total des recettes.
- Au total, les ressources issues du grand public représentent 86,0 % du total des ressources
- Les recettes en provenance des entreprises et fondations sont en baisse (-5 %) et représente 7,6 % du total des recettes
- Les recettes en provenance des institutions publiques sont en baisse (- 70 %) par rapport au niveau de 2019, et représentent 6 % du total des recettes.
- Le montant affecté à nos missions sociales est de 11 169 k€ (versus 12 403k€ en 2019) et représente 80,4% de l'ensemble de nos emplois (versus 82,4% en 2019).
- Les missions sociales à l'international s'élèvent à 9 769 k€. Elles comprennent les missions d'appui au montage et au suivi des programmes (831 k€) ainsi que transferts financiers vers le terrain (8 938 k€).
- L'effectif moyen en équivalent temps plein est de 34,1 personnes en 2020.

- L'emménagement dans les nouveaux locaux au 1er septembre 2019 s'est déroulé comme prévu de manière satisfaisante.

- Impacts liés à la crise Covid 19 :
 - L'ensemble des salariés ont basculé en télétravail total durant la période de confinement.
 - Le travail a pu conserver son efficacité et nous n'avons pas eu recours au dispositif de chômage partiel. Ainsi nous avons assuré le versement des salaires pour l'ensemble de l'effectif.
 - Nous avons profité de la baisse des tarifs des achats d'espace publicitaire TV & internet pendant la période de confinement en lançant une campagne TV supplémentaire pour 200 K€, campagne particulièrement efficace ayant permis d'atteindre les objectifs en nombre de parrains.
 - Nous avons subi l'arrêt de la majorité des projets sur le terrain et, en conséquence, le gel des subventions publiques qui auraient dû être versées sur FY20 (voir plus haut). Effet rattrapage et report prévu sur FY21.

- Les perspectives pour 2021
 - Il s'agit d'une année à fort enjeu, lié au contexte Covid19
 - Le budget 2021, approuvé par le conseil d'administration du 24 juin 2020, s'élève à 15630 k€ pour les recettes (+15% par rapport au réalisé 2020) et à 4980 k€ pour les dépenses (+2% par rapport au réalisé 2020). Ces objectifs budgétaires sont en ligne avec les chiffres prévus dans notre business plan 2018-2022.
 - Le rattrapage des subventions publiques est d'ores et déjà visible dans nos comptes du premier trimestre de l'année fiscale en cours. Cela nous conforte quant à la réalisation de notre objectif en matière de recettes des bailleurs publics.
 - En ce qui concerne les dons issus de la générosité publique, nous observons que nos donateurs individuels sont fidèles et dans de bonnes dispositions pour continuer de soutenir notre mission, malgré ces temps troublés.
 - Nous sommes confiants quant à la réalisation de notre budget 2021.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Les hypothèses de base :

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément aux règlements du Comité de la réglementation comptable n°19999-01, n°2009-01 et n°2008-12.

2.2. Changements de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable pour la préparation des comptes annuels depuis la dernière clôture des comptes.

2.3. Changements de rubriques comptables

Dans le compte de résultat 2020, nous avons créé les rubriques "Utilisations des fonds dédiés antérieurs" et "Reports en fonds dédiés de l'exercice" à la place des rubriques 2019 "Report des ressources non utilisées" et "Engagements à réaliser sur ressources". Ceci dans un souci de comparabilité et du futur règlement FY21.

2.4. Contributions volontaires en nature :

2.4.1. Bénévolat : Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et utilise des bénévoles dans plusieurs domaines. Le nombre de bénévoles mobilisé varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne il y a eu environ 7 journées de travail des bénévoles par semaine. La fréquence de la venue des bénévoles au siège a été réduite, dans le cadre du Covid et du confinement.

2.4.2. Prestations en nature : Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises.

3. Informations relatives au Bilan

3.1. L'Actif

3.1.1. Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Durées d'amortissement utilisées par type de poste d'immobilisations :

Frais d'établissement et de développement et logiciels : entre 3 et 5 ans.

Matériel de bureau : entre 5 et 10 ans

Mobilier : 10 ans

Agencements et installations : entre 10 et 20 ans

3.1.2. Créances

Toutes les créances sont indiquées à leur valeur nominale.

3.2. Le Passif

3.2.1. Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables

En septembre 2016, lors de la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, une dotation d'un montant initial de 750 k€ a été constituée. Des versements complémentaires sont venus accroître cette dotation initiale, selon un échéancier inscrit dans les statuts de la fondation. Chaque versement complémentaire a lieu après le Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice. L'immeuble du bureau du siège social représente la contrepartie de la dotation pérenne.

3.2.2. Provisions pour charges (Engagement pour indemnités de départ en retraite)

Le montant de la provision est calculé sur la base des indemnités de départ à la retraite qui seront à verser compte tenu de l'ancienneté prévisionnelle de chaque salarié à l'âge de la retraite, selon le droit du travail. En 2020 cela représente 8,4 k€ (en 2019 7,8 k€).

3.2.3. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués par le montant des recettes affectées en attente de transfert vers le terrain, déduction faite des frais de gestion.

4. Informations relatives au Compte de résultat

4.1. Comptabilisation des dons

4.1.1. **Dons récurrents** : L'enregistrement des dons est reconnu à la date d'encaissement.

4.1.2. **Dons ponctuels de particuliers** : La date d'enregistrement des dons correspond à la date de remise du moyen de paiement

4.1.3. **Mécénats d'entreprises et subventions publiques** : Ces recettes sont comptabilisées lors de la réception d'une confirmation écrite de l'engagement et du montant. Les subventions sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement (paiement conditionné à la production de rapport intermédiaire et/ou définitif détaillant la nature des coûts engagés sur le terrain).

4.2. Participation aux frais de gestion

Chaque type de don supporte des frais de gestion selon sa nature. Par exemple, 20% de frais de gestion sont prélevés des dons d'entreprises dans le cas où l'entreprise n'aurait pas fixé de taux dans une convention et 35% sont prélevés sur les legs. Les recettes sans taux fixe de participation (principalement les recettes des parrainages d'enfants) sont prélevées pour couvrir le solde des frais de gestion. Ce taux est de 38,9% pour les recettes de parrainage en FY20 (versus 35,7% en 2019). Le taux de participation moyen (subventions, parrainages et dons) retenu par la fondation sur 2020 est de 19,6 % (17% en 2019) pour les frais de recherche de fonds et de fonctionnement et de 10,1 % (8,9% en 2019) pour financer les missions sociales réalisées en France (voir le compte d'emploi des ressources).

4.3. Allocation des transferts aux pays

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleuls choisis par les donateurs. Les autres dons sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par les donateurs. Dans le cas où le don n'est pas affecté par le donateur, Plan International France sélectionne des projets et des pays selon les thèmes et les programmes identifiés comme prioritaires.

Le total des transferts des fonds de l'année s'élève à 8 938 K€ qui se ventile par continent comme suit :

- **Afrique** : 3 907 K€, dont le Benin 759 K€, le Cameroun 544 K€, l'Egypte 400 K€, le Niger 333 K€
- **Asie** : 2 604 K€, dont le Vietnam 594 K€, l'Inde 424 K€ et la Chine 282 K€
- **Amérique latine** : 2 404 K€, dont le Brésil 453 K€, le Bolivie 341 K€ et le Pérou 265 K€

- **Autre** : 23 K€ pour le fonds d'urgence COVID de Plan International

4.4. Effectif salarié

L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice s'élève à 34,1 salariés (versus 31,8 exercice précédente).

4.5. Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions. Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés est de 214 176 €.

4.6. Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, et qui modifie l'article R 123-198 du Code de commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour leur mission du contrôle légal des comptes de l'exercice s'élève à 21 149 euros TTC.

5. Engagements hors bilan

5.1. Contrats de longue durée engagements donnés

Les engagements hors bilan sont un contrat d'assurance des bureaux et du crédit-bail et pour la location d'équipements. Le montant de ces engagements au 30 juin 2020 s'élève à 81 k€.

5.2. Legs acceptés mais non encore réalisés engagements reçus

Sur 2020, la fondation ne compte aucun legs accepté par la conseil d'administration de la fondation.

6. Informations relatives aux tableaux de l'annexe aux comptes de bilan et de résultat

6.1. Détail des Immobilisations

Le total des immobilisations brutes au 30 juin 2020 s'élève à 2 007 K€.

6.2. Détail des Amortissements

Le total des amortissements au 30 juin 2020 s'élève à 571 K€.

6.3. Détail des Provisions et dépréciations

La ligne « Autres provisions pour risques et charges » est constituée d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 8,4 K€.

6.4. Détail des Fonds dédiés

Ce tableau indique les fonds dédiés par région géographique et par type de dons. Pour le parrainage, les fonds à engager en début d'exercice sont systématiquement envoyés au terrain dans les premiers mois du nouvel exercice. Pour ce qui est des dons, subventions et legs affectés aux projets, ceux-ci sont envoyés au terrain au fur et à mesure de l'avancement des projets. Les fonds reçus pour nos appels d'urgence régionaux sont envoyés prestement au terrain et généralement ne rentrent pas en fonds dédiés. Seul le reliquat non utilisé de notre Fonds d'urgence figure en fonds dédiés.

6.5. Détail des créances et dettes

6.5.1. Etat des créances :

La ligne « Plan International Inc » est le compte de refacturation inter-compagnie. Ces refacturations concernent différentes dépenses telles que les frais de déplacement et de traduction.

Les « Autres créances » sont les comptes fournisseurs débiteurs et autres.

Les « Charges constatées d'avance » sont principalement les contrats de longue durée et de maintenances diverses qui sont facturées d'avance.

6.5.2. Etat des dettes

En FY20, la ligne « Plan International Inc » ci-dessus est créditrice.

Les « Produits constatés d'avance » sont constitués des cotisations de parrainage effectuées au cours de l'exercice et dont la prestation interviendra ultérieurement (195 K€).

6.6. Détail des autres charges externes

Ce tableau détaille les autres charges et achats externes présentés dans le compte de résultat.

6.7. Détail des charges à payer

Ce tableau est une ventilation de l'état des dettes d'exploitation.

6.8. Détail des charges et produits exceptionnels

La ligne « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » correspond principalement au non-remboursement des formations de FY19.

6.9. Détail de la variation des fonds associatifs

Ce tableau donne une ventilation des mouvements pendant l'exercice des fonds propres de la fondation.

7. Evénements postérieurs à la clôture

En dehors des événements liés au Covid-19, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

IMMOBILISATIONS

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 240
IMMOBILISATIONS EN COURS			
Frais d'établissement, développement et logiciels	472 184		
Constructions	1 147 953		
Installations générales, agencements, aménagements	44 643		142 862
Matériel de bureau, informatique, mobilier	184 284		44 032
Avances et acomptes	6 083		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 855 147		186 894
Prêts et autres immobilisations financières	10 008		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 008		
TOTAL GENERAL	1 865 155		186 894

	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 240	
IMMOBILISATIONS EN COURS			6 240	
Frais d'établissement, développement et logiciels			472 184	
Constructions			1 147 953	
Installations générales, agencements divers	6 083	44 643	148 945	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 858	221 458	
Avances et acomptes	(6 083)			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		51 501	1 990 540	
Prêts et autres immobilisations financières			10 008	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			10 008	
TOTAL GENERAL			2 006 788	

AMORTISSEMENTS

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'établissement, développement et logiciels	292 741	88 517		381 258
Constructions		31 780		31 780
Installations générales, agencements et aménagements divers	38 435	14 228	44 642	8 021
Matériel de bureau et informatique, mobilier	138 019	18 872	6 858	150 033
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	469 195	153 398	51 500	571 093
TOTAL GENERAL	469 195	153 398	51 500	571 093

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Autres provisions pour risques et charges	7 784	656		8 440
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	7 784	656		8 440
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	7 784	656		8 440
Dotations et reprises d'exploitation		656		

FONDS DEDIES

Ressources	Type	Fonds à engager début N	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
AFRIQUE	Parrainage	198 728	198 728	75 277	75 277
	Dons	31 504	32 204	6 438	6 438
	Subventions	517 018	455 238	127 751	188 831
AMERIQUE DU SUD	Parrainage	123 251	123 251	57 922	57 922
	Dons	0	0	0	0
	Subventions	118 620	118 620	64 477	64 477
ASIE	Parrainage	166 406	166 406	76 315	76 315
	Dons	12 021	12 021	15 967	15 967
	Subventions	90 401	90 401	82 708	82 708
AUTRES FONDS	Dons	1 015 525	414 659	1 031 074	1 631 941
	Subventions	139 263	139 263	0	0
	Urgence	81 706	81 706	29 380	29 380
Total général		2 494 443	1 832 497	1 567 310	2 229 256

Les mouvements de l'exercice relatifs aux consommations et aux nouvelles ressources affectées sont traduits dans les colonnes B et C du tableau ci-dessus.

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Produits à recevoir	13 015	13 015	
Autres créances	5 825	5 825	
Charges constatées d'avances	75 638	75 638	
TOTAL GENERAL	94 478	94 478	

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267 700	36 333	149 745	81 622
Fournisseurs et comptes rattachés	297 177	297 177		
Personnel et comptes rattachés	158 124	158 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	156 181	156 181		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	64 337	64 337		
Plan International Inc.	24 474	24 474		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 182	11 182		
Autres dettes	256	256		
Produits constatés d'avance	195 265	195 265		
TOTAL GENERAL	1 174 697	943 329	149 745	81 622

DETAILS DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Comptes généraux 60 à 62)

<i>Rubriques</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>
Consommables (Electricité, petits équipements, fournitures)	19 976	8 489
Sous traitance (accueil, saisie...)	81 036	83 521
Loyers (bureaux, matériels et loyers divers)	151 476	245 102
Entretiens et maintenances	128 420	117 937
Assurances	6 424	5 711
Etudes et recherches statistiques, autres études	17 244	42 804
Documentation et séminaires	1 512	1 386
Honoraires (marketing, audit, traduction, recrutement...)	526 009	502 314
Achat d'espace (affiches, internet, brochures, évènements...)	1 112 547	873 685
Foires et expos	19 278	11 949
Coursiers et transport de matériels	8 174	7 603
Déplacements (Visites terrain, voyages presse et autres déplacements)	98 183	145 933
Affranchissements, téléphone et accès internet	161 636	156 667
Frais bancaires (virement, prélèvement automatique...)	17 226	19 906
Cotisations (Coordination sud, Comité de la Charte, IDEAS...)	40 177	37 080
TOTAL	2 389 318	2 260 086

DETAILS DES CHARGES A PAYER

<i>Charges à Payer</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	297 177	152 673
FOURNISSEURS	174 272	103 146
FOURNISSEURS FNP	122 906	49 527
DETTES FISCALES ET SOCIALES	377 898	334 569
DETTES POUR CONGES A PAYER	120 272	110 820
DETTES PROV POUR PRIME PRECARITE	4 832	4 661
REMUNERATIONS DUES		
NOTES DE FRAIS SALARIES		
NOTES DE FRAIS AUTRES	74	
NOTES DE FRAIS ADMINISTRATEURS		
URSSAF	56 174	57 994
RETRAITES NC ARRCO	14 384	13 101
PREVOYANCE	6 863	6 083
MUTUELLE	13 738	12 843
EFFORT DE CONSTRUCTION	-819	1 918
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	55 710	51 332
CHARGES SOC. PRECA S/CONGES A PAYER	2 238	2 159
AUTRES IMPOTS TAXES ET VERST ASS	13 206	
CHARGES FISCALES S/ CONGES A PAYER	16 718	15 404
CHARGES FIS. PRECA S/CONGES A PAYER	672	648
TAXE SALAIRES A PAYER	13 578	12 695
TAXE SUR LA FORMATION A PAYER	14 753	16 658
AUTRES CHARGES A PAYER	40 094	19 956
PRELEVEMENT A LA SOURCE- IMPOT/ REV	5 410	8 299
DETTES IMMOBILITAIRES CPTES RATTACHES	11 182	6 759
FOURNISSEURS IMMO	11 182	6 759

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		67100000
Pénalités et amendes fiscales		67120000
Charges de personnel sur exercices antérieurs	10 384	67240000
Autres charges de gestion sur exercices antérieurs	1 451	67250000
Dotations exceptionnelles aux amortissements	5 565	68710000
TOTAL	17 400	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Produits exceptionnels sur opération de gestion		77100000
Produits exceptionnels - Participation frais cadeaux		77181000
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		77182000
Autres produits de gestion sur exercices antérieures	2 020	77250000
TOTAL	2 020	

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES (€)	Au 01/07/2019	Mouvements		Au 30/06/2020 (avant affectation du résultat 2020)
Fonds propres				
Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables	1 008 000	75 000		1 083 000
Réserve pour projet	110 369			110 369
Report à nouveau	64 000	236		64 236
Résultat de l'exercice	75 236	917	(75 236)	917
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES (€)	1 257 605	76 153	(75 236)	1 258 522

FY20

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

(en milliers d'euros, avant affectation du résultat de l'exercice)

EMPLOIS	Emplois FY20 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur FY20	Emplois FY19 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur FY19
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	11 169	8 433	12 403	8 362
- Actions réalisées directement	1 399	1 288	1 343	1 231
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	9 769	7 145	11 059	7 130
- Actions réalisées directement	9 769	7 145	11 059	7 130
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 063	1 900	1 853	1 699
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	1 784	1 643	1 404	1 287
2.3 Charges liées à la recherche de subventions publiques	158	145	131	120
	122	112	318	292
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
	665	612	705	646
		10 945		10 706
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	13 897		14 960	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	1		1	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	2 229		2 494	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE				
	1		75	
V - TOTAL GENERAL	16 127		17 531	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		179		1 089
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		141		102
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 983		11 693

RESSOURCES	Ressources collectées FY20 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur FY20	Ressources collectées FY19 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur FY19
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC non affectées et non utilisées en début d'exercice				
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC				
1.1 Dons et legs collectés	11 721	11 721	11 663	11 663
- Dons manuels affectés				
- Dons manuels non affectés				
- Legs et autres libéralités affectés	21	21	0	0
- Legs et autres libéralités non affectés	0	0	0	0
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				
2 - AUTRES FONDS PRIVES	1 035		1 089	
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	799		2 645	
4 - AUTRES PRODUITS	78		78	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	13 633		15 475	
II - REPRISES DES PROVISIONS				
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 494		2 056	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)				
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-270	-	-295
VI - TOTAL GENERAL	16 127	11 451	17 531	11 368
VII - Total des emplois financés par les ressources auprès du public				
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		10 983		11 693
		596		128

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Missions sociales	41		48	
Frais de recherche de fonds	52		65	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		0	
TOTAL	93		113	

Bénévolet	27		47	
Prestations en nature	66		66	
Dons en nature	0		0	
TOTAL	93		113	

Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2020

1. Principes généraux de l'établissement du CER

- 1.1. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et ces notes font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.
- 1.2. Le CER est établi en application du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, ainsi que les règles définies par la loi n° 91-772 du 7 août 1991, le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 et l'arrêté du 30 juillet 1993 sur la présentation des comptes des associations.
- 1.3. Par dérogation, la fondation a choisi de présenter un comparatif du CER avec l'année précédente.

2. Règles et méthodes comptables de la présentation du CER

- 2.1. Affectation des ressources : Les dons de parrainages et les dons de projets sont affectés conformément aux souhaits de nos donateurs. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer nos missions sociales en France, les frais de recherche de fonds et de fonctionnement. Si un excédent est dégagé, son affectation est soumise au vote du Conseil d'administration.
- 2.2. Immobilisations : La valeur de l'actif immobilisé, nette d'amortissements, à la fin de l'exercice est de 1 436 K€. La méthode d'évaluation, ainsi que la ventilation par nature de ces actifs, sont indiqués dans la première partie de l'Annexe. (Cf. § 3.1.1)
- 2.3. Valeurs mobilières de placement : Des valeurs mobilières de placement peuvent être achetées sous réserve qu'elles soient conformes à l'objet de la fondation et exclusivement de nature monétaire sans risque. La fondation n'a pas de valeurs mobilières de placement.
- 2.4. Contributions volontaires en nature :
 - 2.4.1. Bénévolat** : Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et utilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles mobilisé varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne il y a environ 7 journées de travail des bénévoles par semaine.
 - 2.4.2. Prestations en nature** : Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises.

3. Définitions et modalités de calcul relatives à Plan International France

3.1. Emplois

Le total des emplois de Plan International France se divisent en sept composants :

- Les missions sociales :
 - o Réalisées en France
 - o Réalisées à l'étranger
- Les frais de recherche de fonds
- les frais de fonctionnement
- les dotations aux provisions
- les engagements à réaliser sur ressources affectées
- l'excédent de ressources de l'exercice

- les quotes-parts des acquisitions d'immobilisations et les dotations aux amortissements attribuables aux dons du public

3.1.1. Missions sociales :

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (articles 1) elle a pour but :

- de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;
- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation, notamment :
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication,
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds,
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroître la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

3.1.1.1. Missions sociales réalisées en France

Ce poste comprend :

- Les coûts de tous les éléments de la gestion de la relation entre nos parrains et leurs filleuls (correspondance, traductions, organisation de visites),
- Les frais liés à l'organisation de temps forts et d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation du public, ainsi que le dépenses de communication et d'information si elles ne sont pas associées à des appels à dons.
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques français pour influencer la politique française de solidarité internationale (éducation, formation professionnelle, égalité filles-garçons) en matière de droits humains et de droits des enfants.

3.1.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger

Nos missions consistent à la mise en place et au financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Nous effectuons des

transferts trimestriels de fonds vers les antennes de notre partenaire Plan International dans tous les pays où nos donateurs parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend :

Actions réalisées directement :

Appui au montage, à la mise en place et au suivi de nos programmes internationaux, par notre équipe programmes ;

Appui à nos pays prioritaires, notamment ceux de l'espace francophone, dans leurs efforts de plaidoyer au niveau local, par notre équipe plaidoyer ;

Transferts financiers trimestriels dans nos pays prioritaires d'intervention et nos pays de parrainage du réseau Plan International.

3.1.2. Frais de recherche de fonds

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- **Les frais de traitement de dons**, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

3.1.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe :

- **Les frais de gestion**, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

3.1.4. Dotations aux provisions

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature.

3.1.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Il y a aussi des projets pluriannuels où les financements sont reçus d'avance. Ces engagements correspondent aux sommes affectées et sont donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

3.1.6. Excédent de ressources de l'exercice

La fondation n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités. Toutefois dans le cadre d'une saine gestion et afin d'assurer la pérennité de son action, il est important qu'elle puisse dégager un certain excédent. Ceci lui permet de préserver la valeur des fonds propres en termes réels et d'accroître la dotation initiale de la fondation, comme cela est indiqué dans ses statuts.

3.1.7. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice – part financée par les ressources collectées auprès du public

Vu la prépondérance des ressources collectées auprès du public par rapport au total des ressources, et l'impossibilité d'attribuer une immobilisation directement à ces financements, ce montant est calculé au prorata des prélèvements des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

3.1.8. Neutralisation des dotations aux amortissements financées à compter de la première application de règlement par les ressources collectées auprès du public

Le coût des acquisitions d'immobilisations (section vii ci-dessus) est diminué par la quote-part des amortissements financée par les ressources collectées auprès du public. Le montant de ces amortissements est aussi calculé au prorata des frais de gestion auprès du public par rapport au total des frais de gestion.

3.1.9. Quote-part des ressources collectées auprès du public, affectée aux emplois :

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Pour toutes les autres rubriques des emplois (missions sociales réalisées en France, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement) on applique une règle d'affectation.

La quote-part des ressources collectées auprès du public, affectée au financement des emplois est déterminée au prorata des frais de gestion prélevés auprès du public. En cas d'excédent de ressources, la différence fait l'objet d'une affectation aux missions sociales.

3.2. Ressources

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- les produits de la générosité du grand public,
- les dons d'entreprises et d'institutions privées,
- les subventions de fonds publics,
- les autres produits.

3.2.1. Ressources collectées auprès du public

La politique de Plan International France consiste à affecter immédiatement toutes les recettes.

3.2.1.1. Dons manuels affectés

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- **Dons de parrainage d'enfants** : Cette activité continue d'être au cœur de notre fondation. Ce sont des dons pour parrainer des enfants et financer des projets dans leurs communautés.
- **Autres dons récurrents** : Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons et parrainages de projets, ainsi que des dons récurrents faits par le donateur pour notre Fonds des projets prioritaires ou notre Fonds de soutien aux droits des filles.
- **Dons ponctuels** : Ce sont souvent des dons stimulés par nos appels (par exemple en situation d'urgence), nos campagnes et notre plaidoyer.

3.2.1.2. Legs et autres libéralités affectés

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

3.2.1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Ce sont des renoncements aux remboursements des frais de transport avancés par nos bénévoles.

3.2.2. Autres fonds privés

Ce poste comprend des partenariats avec des entreprises privées, ainsi que des dons en provenance d'autres organismes, fondations et associations.

3.2.3. Subventions et autres concours publics

Ce sont des recettes soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : AFD, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), soit encore des institutions internationales (ex : ONU). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements auprès des bailleurs et les virements effectués.

3.2.4. Autres produits

Cette rubrique incorpore toutes les recettes de la fondation qui ne sont pas liées aux appels à la générosité du public ou aux recherches de financements publics ou privés. Les composantes principales sont des produits financiers et des transferts de charges.

3.2.5. Report des ressources affectées non-utilisées des exercices antérieurs

Nous comptabilisons ici la somme disponible à la fin de l'exercice précédent pour transfert vers le terrain, après financement des frais généraux. Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets.

3.2.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Ceci est la différence – pour la quote-part attribuable aux fonds collectés auprès du public – entre le solde à la fin de l'année précédente et le solde à la fin de cette année.

3.2.7. Insuffisance de ressources de l'exercice

Cette rubrique concerne, le cas échéant, le déficit des ressources par rapport aux emplois de l'exercice.

3.2.8. Report des ressources collectées auprès du public non-affectées et non-utilisées en fin d'exercice

Ce report représente le solde de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice.

3.3. Valorisation des contributions volontaires en nature

3.3.1. Bénévolat

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi des postes de salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire. Ainsi au cours de l'année, Plan International France a bénéficié de 388 jours de travail de bénévoles, ce qui représente l'équivalent de 1,8 ETP. Sur la base d'une présence moyenne de 7 heures par jour, d'un taux du Smic horaire de 10,03 euros jusqu'au 31 décembre 2019 et de 10,15 euros à partir du 1^{er} janvier 2020, la valeur de ce travail s'élève à 27 331 €.

3.3.2. Prestations et dons en nature

Un contrat de mécénat valorisé à 66 k€ offrant la publicité gratuite sur divers médias (écrans publicitaires et affichage d'abris bus) en support de la campagne de sensibilisation pour l'éducation des enfants dans les pays en voie de développement.